

Orange va porter plainte contre Free pour propos diffamatoires

Les relations entre les deux opérateurs sont plus que tendues. Quelques jours après les propos tenus par Maxime Lombardini, directeur général d'Iliad, la maison mère de Free, Orange s'apprête à porter plainte contre le FAI pour « *propos insultants* » .

Interviewé quelques jours auparavant par *Les Echos* à propos de la position de France Télécom sur l'échiquier des télécoms, le responsable de Free a eu des mots très durs à l'égard de l'opérateur historique, de sa stratégie et de sa défense du modèle d'exclusivité.

« *France Télécom a une apparence, celle d'un opérateur innovant, et une réalité, celle d'un acteur dominant* », estime Maxime Lombardini.

Orange, dont le tribunal de Commerce a ordonné la suspension de la commercialisation de son offre [Orange Sport](#), est, toujours selon les propos de Maxime Lombardini « *un multirécidiviste des restrictions de concurrence : il s'est fait taper sur les doigts en ce qui concerne l'iPhone, la condamnation sur l'entente dans le mobile vient d'être confirmée* » .

Le responsable de Free a également affirmé, en guise d'ultime critique à l'endroit de son concurrent que « *ce sont les cerveaux qui produisent l'innovation, pas le carnet de chèques* » . Traduction: Orange, qui serait en manque d'idées neuves, profiterait de sa très grande puissance financière pour verrouiller des offres limitées à ses seuls abonnés et ainsi étouffer la concurrence.

Si à titre personnel, Xavier Couture, précisé avoir « *encore à l'estomac* » les propos de Maxime Lombardini, le groupe devrait attaquer Free en justice pour diffamation.

Orange devrait profiter d'une prochain rencontre avec les journalistes, vraisemblablement celle programmée le 24 mars prochain, pour fournir de plus amples informations sur les poursuites légales qu'il compte mener.